Que doit faire un étudiant en cas d'absence en cours?

Réf : **Code de l'éducation : L 131.1 à L 131.9. Décret du 18/11/2014 et règlement intérieur du lycée approuvé par le conseil d'administration**

Situation	Que faire ?	Où ?	Quand ?	Suites données	Observations
Absence prévue	Demande d'autorisation préalable. Prévenir le (ou les professeurs) concerné(s)	BVS : ➢ Justificatif	Avant l'absence, se présenter au BVS. Informer les professeurs (présenter votre justificatif au BVS)	**Si motif légitime ou valable (1) : absence autorisée et classée**	**Etre à jour des cours et devoirs et éventuellement du DS sur un créneau libre de l'emploi du temps de classe**
				Autorisation d'absence refusée (2)	
Absence non prévue	Prévenir l'établissement dans le plus bref délai Prévenir le (ou les professeurs) concerné(s)	BVS : ➢ Téléphone ➢ Mail	Présenter un courrier avec justificatif éventuel, dans la journée du retour (3)	**Si motif légitime ou valable (1) : absence classée**	**Etre à jour des cours et devoirs et éventuellement du DS sur un créneau libre de l'emploi du temps de classe**
				Si non légitime ou non valable (2)	**L'étudiant doit récupérer ses cours et le travail donné. En cas d'absence à un DS, l'étudiant est <u>convoqué</u> pour rattrapage sur un créneau libre de l'emploi du temps de la classe (4)**

1. **Motifs légitimes** : Maladie, maladie contagieuse, réunion solennelle de la famille, difficultés accidentelles de communication, déplacements des parents quand les enfants les suivent. **Motif valable** : Qualifié par le directeur académique de l'Education nationale ou par délégation le proviseur. Le service de santé du lycée peut être sollicité pour vérifications.
2. Des punitions ou des sanctions adaptées à la situation de l'étudiant peuvent être données. Une suspension de bourses sera demandée pour les étudiants récidivistes. **En cas d'absence à un DS, l'étudiant est <u>convoqué</u> pour rattrapage sur un créneau libre de son emploi du temps (mercredi ou vendredi après midi par exemple)**
3. Une absence non justifiée le jour du retour au lycée peut entrainer une retenue (1h) et un appel à la famille